

Syndicat Mixte pour le Schéma  
d'Aménagement et de Gestion des Eaux  
du Boulonnais

---

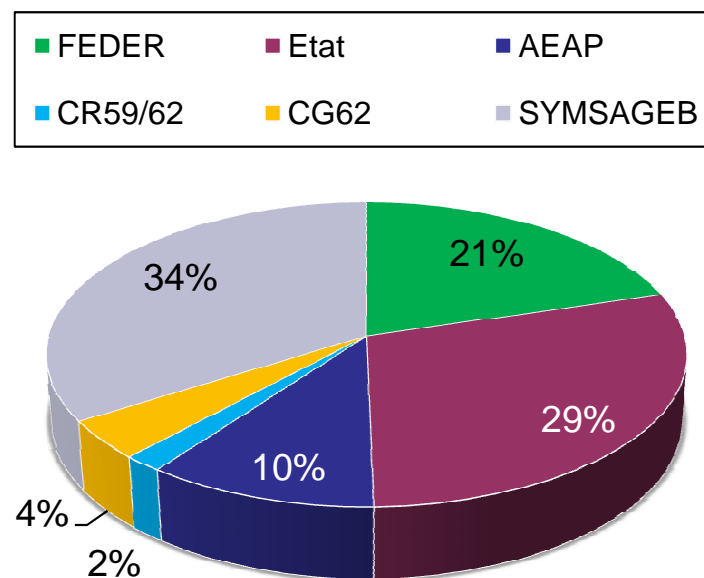
## Effets des aménagements du PAPI sur les crues dans le Boulonnais

# Le PAPI Boulonnais – Calendrier et budget

## Calendrier - Période 2003-2011

- Octobre 2002 : Appel à projets
- Mars 2003 : Candidature du SYMSAGEB
- Janvier 2004 : Sélection du Boulonnais
- décembre 2004 : Signature convention PAPI
- 2006-2011 : Mise en œuvre des interventions

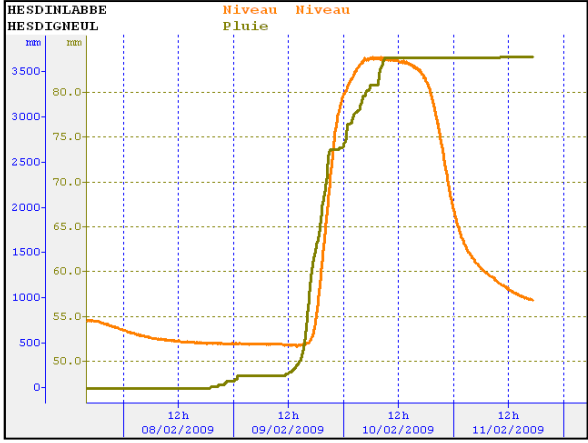
## Montant PAPI : 4 362 530 €



# Le PAPI Boulonnais - Contenu

## Principaux axes du PAPI

Améliorer la connaissance du risque	Stations de mesure
Améliorer les écoulements vers l'aval	Recalibrage et curage de la Liane
Retenir le débit de crue sur l'amont	3 bassins d'expansion des crues
Réduire la vulnérabilité	Pose de clapets anti-retour
Communiquer et sensibiliser	Lettre d'information Site Internet



**La reconnaissance de l'EPTB Boulonnais**

Par arrêté préfectoral en date du 14 février 2012, le SYMSAGEB a été reconnu Etablissement Public Territorial de Bassin (EPTB). Il est donc désormais l'interlocuteur privilégié en ce qui concerne la mise en œuvre d'une gestion équilibrée de la ressource en eau à l'échelle du bassin d'étude du Boulonnais.

L'EPTB a pour mission de mettre en œuvre les actions prévues dans le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux. Il peut le faire en tant que maître d'ouvrage opérationnel, notamment en matière de prévention des inondations et de restauration écologique des cours d'eau, mais également en assurant le rôle de coordinateur vis-à-vis des autres structures du territoire intervenant dans la gestion de la ressource en eau (communes, syndicats d'eau potable et d'assainissement, intercommunalités, industriels, particuliers, etc.).

**Pour restaurer le bon état écologique, le SYMSAGEB engage des plans de gestion pluriannuels**

Horizon 2015 : L'Union Européenne a fixé en 2000 aux Etats Membres pour que les cours d'eau retrouvent un bon état écologique, assurant un fonctionnement qualitatif des milieux aquatiques.

Or, le constat dressé sur nos cours d'eau est décevant. Le retour à un bon état écologique de la Liane, du Wimmieu et de la Clèbe passe par la mise en œuvre d'un programme de long terme. Il s'agit notamment de restaurer la végétation sur les berges, d'améliorer le piédocène des ruisseaux dans le lit de la rivière, de restaurer les rizières (preuilles, encens venenage, etc.) qui permettent la circulation pédocène et le transit sédimentaire (voir ci-dessous), et de lutter contre les déchets flottants.

Le plan de gestion décennal de la Liane et de ses affluents a été adopté officiellement et fera l'objet d'une enquête publique dans le courant de l'année 2012, sur toutes les communes du territoire. Les bassins de Tourmes et de Clébe seront également concernés.

En parallèle avec l'Agence de l'Eau, le Conseil Général et la Région, le SYMSAGEB fera ensuite maître d'ouvrage pour la mise en œuvre de ces travaux. Des conventions seront proposées aux communes concernées pour encadrer les modalités d'intervention.

**Restaurer la continuité écologique**

Sur nos cours d'eau, de nombreux obstacles font obstacle au transit sédimentaire et à la circulation des poissons migrateurs. Parmi eux, on trouve notamment les murs, les ponts, les seuils, les digues, les épis, les épis à ailettes, les épis à crêtes, les épis à crêtes et de développement des espèces aquatiques (algues, plantes de rivage, saumons, etc.). Pour évaluer le degré de pollution de ces obstacles, l'Agence de l'Eau, le SYMSAGEB et le Conseil Général ont mis en œuvre un outil d'évaluation des obstacles nommé « Outil de diagnostic des obstacles » (ODO). Les propositions de ces ouvrages seront donc programmées en fonction de leur état de dégradation.

L'intervention du SYMSAGEB dans ce domaine constitue ainsi une opportunité pour les communes concernées, car elle leur permet de bénéficier de notre expérience et de bénéficier du part des partenaires institutionnels tels que l'Agence de l'Eau. Le SYMSAGEB a ainsi transmis au Conseil Général les modalités d'application de l'article 17 de la Loi n° 101-2 du 13 février 2005 sur les ouvrages de la Clèbe et du Wimmieu, pour recueillir leur avis avant d'entreprendre sur la diffusion des travaux. Les projets pour nos ouvrages de la Liane suivent la même démarche.

**La Lettre du SYMSAGEB** - Rue de l'Église - 42 500 ST-LEONARD  
N°15 - mars 2012  
Site Internet : <http://symsageb.epta-boulonnais.fr>

**La Lettre du SYMSAGEB** - Rue de l'Église - 42 500 ST-LEONARD  
N°15 - mars 2012  
Site Internet : <http://symsageb.epta-boulonnais.fr>

**La Lettre du SY.M.S.A.G.E.B.** N° 15 - Mars 2012

**Endos, aménagements, restaurations...**

**La mise en œuvre concrète de la gestion équilibrée de notre ressource en eau !**

Un an déjà depuis la dernière lettre, et l'intervention du SYMSAGEB se poursuit en matière de prévention des inondations et de restauration écologique des cours d'eau.

Ainsi, depuis notre dernier compte-rendu, le dernier clapet anti-retour a été posé à Saint-Etienne-au-Mont pour protéger le quartier de la rue Eugène Herli.

L'année 2011 a également été en grande partie consacrée au chantier d'aménagement du bassin de l'Herminette à Bailleul. Cet ouvrage, troisième bassin d'expansion de crue aménagé par le SYMSAGEB, améliore la situation du quartier de Coupigny sur lequel 12 maisons avaient été inondées en novembre 2009 par les débordements du ruisseau de Bailleul.

Ces aménagements ont rapidement démontré leur pertinence et leur efficacité car le soir du 15 décembre est venue se mettre à l'épreuve : clapet et bassin ont bien rempli leur rôle, et les gros débits ont été évités sur ces secteurs. Mais il reste encore des communes du Boulonnais qui nécessitent des aménagements complémentaires, et nous allons examiner attentivement leur situation.

En matière de restauration écologique des cours d'eau, le chantier des plans de gestion décennaux est ouvert sur les bassins de la Liane, du Wimmieu et de la Clèbe. Au programme de ces projets visant l'amélioration du bon état écologique des cours d'eau : curage écologique, protection des berges, palanquins, lutte contre les espèces invasives, etc. Une enquête publique sera engagée en 2012 sur chaque bassin venant pour recueillir les avis des riverains avant un démarrage des interventions en 2013.

Enfin, s'agissant que le projet de loi pour la cohésion et la légitimité du SYMSAGEB en matière de gestion équilibrée de la ressource en eau. Il a ainsi contribué à notre syndicat le « Laboratoire d'Aménagement Public Territorial de Bassin (EPTB) ». Cette reconnaissance nous encourage dans la poursuite de nos activités, avec constance et détermination.

Une nouvelle fois, je suis fier de vous présenter dans cette lettre l'avancement de nos interventions en faveur d'une bonne gestion de la ressource en eau sur le territoire du Boulonnais.

Le Président du SYMSAGEB  
Jean-Loup LESAFFRE

**Le bassin de Tourmes à Echinghen (Symsageb), gestion des crues de la Liane, de la Clèbe et du Wimmieu - Musée Verteil.**

Le chantier d'aménagement de cet ouvrage s'est déroulé en 2008 (entre mars et septembre 2008) dans le cadre du premier programme PAPI (Plan d'Actions pour la Prévention des Inondations) du SYMSAGEB.

Le bassin de Tourmes à Echinghen est désormais opérationnel. Il s'agit d'un ouvrage de retenue des eaux de crue, d'une capacité de 17 000 m<sup>3</sup>, sur le ruisseau de Tourmes, principal affluent du ruisseau d'Echinghen. Le bassin permet de réduire le débit de crue du ruisseau d'Echinghen dans sa traversée de Saint-Léonard, et de limiter le risque d'inondation de la Cité de l'Alsace et de la Cité Belle-île.

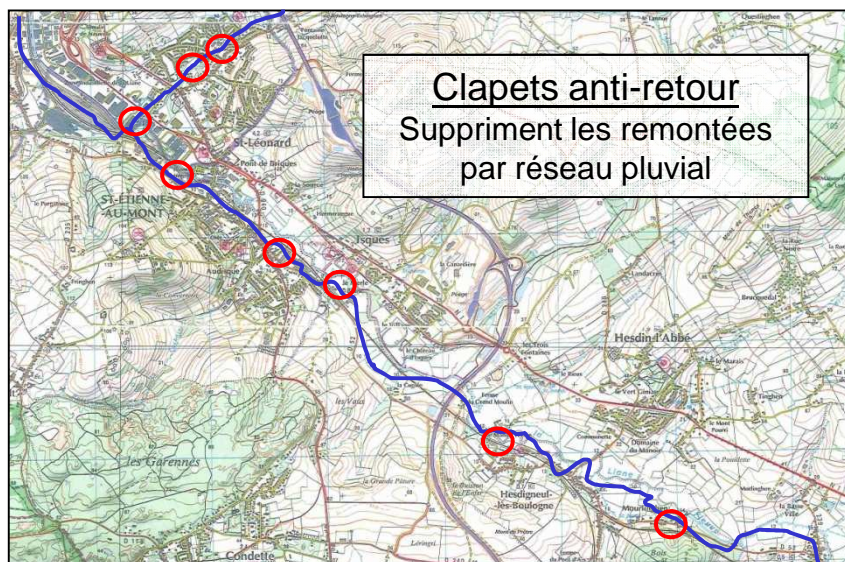
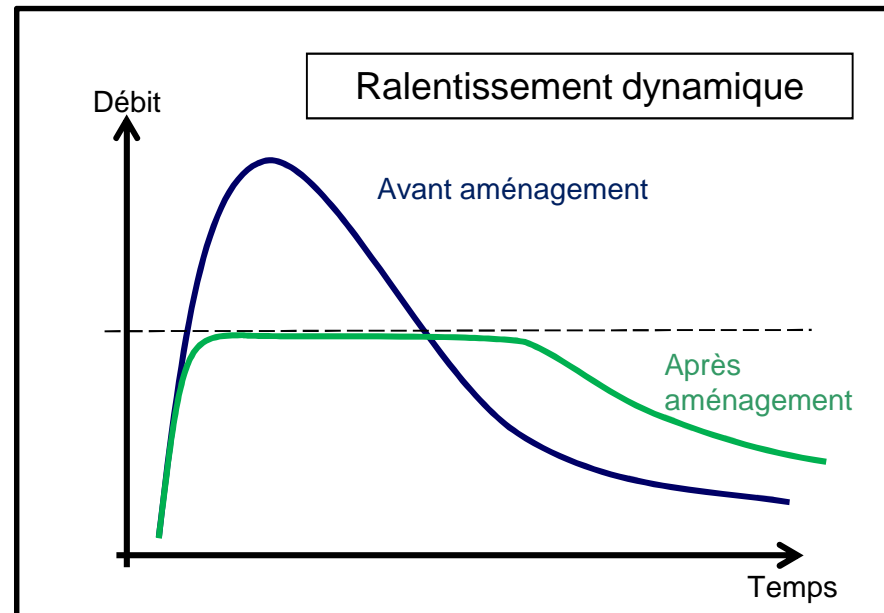
Le bassin est constitué d'une digue en remblais traitée installée en travers du lit de ruisseau. Il est équipé d'un ouvrage de régulation qui permet le passage du débit en temps normal, et qui provoque le remplissage de la retenue dès que le débit de la crue atteint un seuil déterminé. Les berges en aval de la retenue ont été renforcées pour assurer leur tenue face aux débits de pointe du cours d'eau en crue.

Un dispositif de sécurité adapté à une crue millénaire a été mis en œuvre : étanchéité du remblai, double déversoir de crue, protection du tabac par une renverse (extrémité du remblai), système de mesure en continu du remplissage de la retenue.

L'ouvrage a été conçu pour assurer une bonne intégration dans le paysage vallonné du bocage Boulonnais. La zone de remplissage a conservé sa vocation agricole avec un usage en prairie de fauche.

# Le PAPI Boulonnais – Effets hydrauliques

Recalibrage à Pont-de-Briques	
Abaissement du lit	1,30m
Augmentation de section	+ 12,8 m <sup>2</sup>
Débitance	Gain de 12 m <sup>3</sup> /s
Crue centennale	Abaissement de la ligne d'eau à Pont-de-Briques



Bassins d'expansion de crues			
Bassin	Capacité (m <sup>3</sup> )	Débit fuite Q100	Ecrêtement
Tournes	72.000	4,4 m <sup>3</sup> /s	56 %
Ecames	80.000	3,5 m <sup>3</sup> /s	78 %
L'Hermite	63.000	4,5 m <sup>3</sup> /s	49%

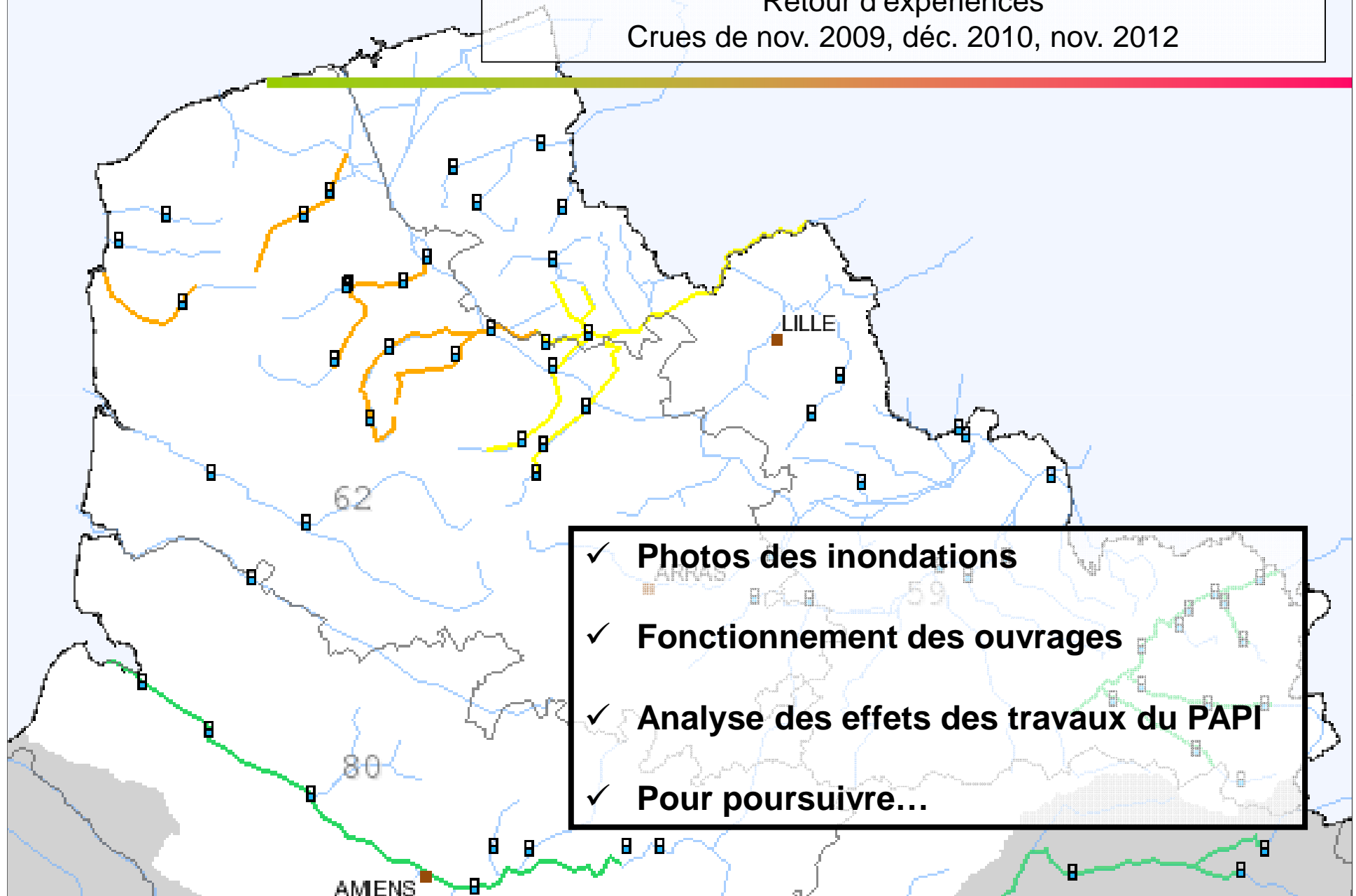




# Effets du programme sur les crues

Retour d'expériences

Crues de nov. 2009, déc. 2010, nov. 2012

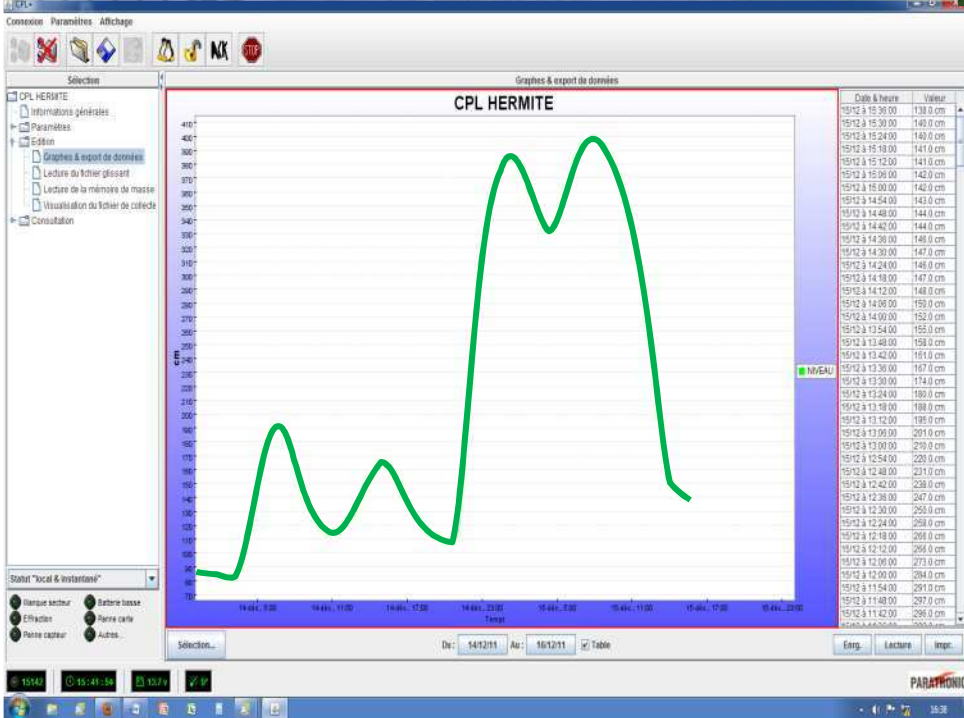












# Effet des aménagements du PAPI

---

<b>Aménagements</b>	<b>Effets</b>
Bassins de Tournes et l'Hermitte	Ecrêtement du ruisseau d'Echinghen Pas de débordements à Baincthun, Echinghen et Saint-Léonard
Bassin d'Ecames	Ecrêtement du ruisseau d'Ecames Abaissement de la ligne d'eau à Hesdigneul (PI. Pauchet)
Recalibrage de la Liane à Pont-de-Briques	Abaissement de la ligne d'eau à Pont-de-Briques Réduction du nombre de bâtiments touchés
Clapets anti-retour	Suppression des inondations (quartiers bas de St-Léonard et Pont-de-Briques + Hesdigneul)

# Effet des aménagements du PAPI

Commune	Avant PAPI	Après PAPI
Saint-Etienne-au-Mont	300 habitations (nov. 98 / nov. 2000)	61 bâtiments (nov. 2012)
Saint-Léonard	250 habitations (nov. 98 / nov. 2000)	0 bâtiment (nov. 2012)
Hesdigneul - Pauchet (influence du ruisseau d'Ecames)	20 habitations	0 à 10 habitations
Hesdigneul - Gare/ Mairie (influence Liane)	+/- 40 habitations	+/- 40 habitations Pas d'amélioration
Baincthun	15 habitations	0 habitations
<b>Total Boulonnais</b>	<b>+/- 600 habitations</b>	<b>+/- 200 bâtiments</b>

## Pour poursuivre...

Désordres constatés	Réponses
Communes amont BV Liane	ZEC sur affluents amont
Communes aval sous influence Liane	Protections localisées Réduction de la vulnérabilité
Communes vallée Wimereux	Clapets anti-retour ZEC sur bassin amont Réduction de la vulnérabilité
Ruissellement agricole	Aménagements anti-érosifs
Submersion terres agricoles (Slack)	Plan de gestion Wateringues Etude basse vallée Slack
Remontées nappes	-



### PAPI d'intention

Etudes hydrauliques sur  
Liane, Wimereux et Slack

Clapets à Wimille

Stations de mesure

Diagnostics vulnérabilité

PCS / communication

Repères de crue

ACB

...

# Effets des aménagements du PAPI sur les crues dans le Boulonnais

---

Merci de votre attention !

Contact :

Matthieu Audollent  
Directeur du SYMSAGEB  
Tél. : 03 91 90 33 20  
Courriel : [symsageb.audollent@orange.fr](mailto:symsageb.audollent@orange.fr)